les francas

L'éducation en mouvement !

Du **Projet éducatif territorial** au **Projet local d'éducation**

PARTAGER DES AMBITIONS

CONSTRUIRE DES REPÈRES

AGIR AVEC VOUS

REVENDIQUER ENSEMBLE

Avant-propos

Une ambition citoyenne pour l'éducation

Lors de leur Assemblée générale de mai 2013, les Francas ont appelé à *« Aller plus loin pour l'éducation ! »*. Ils signifiaient leur volonté d'accompagner sur tous les territoires l'émergence de Projets locaux d'éducation. Cette ambition trouvant notamment sa concrétisation à travers la mise en place de Comités locaux pour l'éducation, espaces d'échange et de débats citoyens pour l'éducation.

Une publication vers tous les acteurs des territoires

Rendre effective la mobilisation des acteurs éducatifs, décideurs, parents, citoyens, mais aussi des enfants et des adolescents au plan local, donner envie au plus grand nombre de s'engager pour l'éducation, accompagner, outiller les acteurs des territoires pour, ensemble, se questionner, comprendre, échanger, construire, agir… c'est l'ambition de cette publication.

Elle s'adresse tout autant aux élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale, aux institutions qu'aux acteurs qui font aujourd'hui et feront, demain, le développement éducatif, social et culturel des territoires.

Un rôle accru des territoires et de leurs acteurs en matière d'éducation

Par la loi de refondation de l'école de la République, l'État reconnaît le rôle des territoires en matière éducative, leur capacité à se doter d'une stratégie éducative contribuant au bien-être des enfants, à leur réussite éducative. L'inscription des Projets éducatifs territoriaux dans la loi traduit l'ambition d'une véritable politique publique d'éducation portant sur la globalité des temps, espaces et contenus éducatifs, pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Service public national et service public local

La loi de refondation de l'école offre l'opportunité de sortir du dualisme entre stratégie de l'État et stratégie des collectivités territoriales, entre deux approches des temps éducatifs, celle traitant de l'école et celle s'intéressant à l'action éducative dans les temps de loisirs. Elle incite à modifier la gouvernance du champ que recouvre l'éducation, en articulant service public national et service local d'éducation.

L'éducation, ça vous regarde !

Les Francas ont toujours mis en avant la nécessité d'une action concertée entre les différents éducateurs et affirmé que l'action éducative se rapporte à un territoire de vie. Au moment où les collectivités locales renforcent leur rôle dans le champ éducatif, en particulier en ce qui concerne les loisirs éducatifs, ils revendiquent toujours une conception plus politique qu'instrumentale de l'action éducative.

Éducation et démocratie

L'éducation sert la démocratie. Elle est un *« facteur d'intégration sociale, comme instrument de la promesse républicaine : celle d'un égal accès au savoir, un savoir qui […] émancipe.* [1]*»*

L'éducation contribue à la cohésion sociale et civique. L'action éducative doit s'appuyer sur des principes démocratiques tels que l'éducabilité de tous, l'accès pour tous à l'éducation et s'attacher simultanément à préparer chacun à l'exercice d'une responsabilité – la citoyenneté – pour le développement de notre société démocratique… laïque et républicaine.

L'éducation, un moteur du développement local

Le développement local est un processus qui impulse des dynamiques locales et conforte celles qui existent, au service du vivre ensemble.

Une politique éducative contribue au développement social, culturel, économique, durable d'un territoire. Elle est une excellente matrice pour penser le développement du territoire.

1 – Rapport *Refondons l'école de la République* – octobre 2012.

Éducation et co éducation

La famille est le premier « espace » d'éducation ; elle porte une compétence éducative à reconnaître, à partager et à soutenir. Les parents ont toute légitimité à s'impliquer dans tous les espaces d'éducation, scolaire ou du temps de loisirs.

Une réelle participation des parents à l'élaboration et à l'évaluation des politiques éducatives locales contribue à la vie démocratique et sociale.

L'éducation ne concerne pas que les temps scolaires ; l'école n'est pas le seul espace éducatif. Des compétences, des connaissances, des capacités et des attitudes, ainsi que la citoyenneté se construisent aussi dans d'autres temps de vie.

S'adressant à tous les âges, de la petite enfance à l'adolescence, les espaces éducatifs du temps de loisirs proposent un cadre éducatif complémentaire à l'action des familles et de l'école. Les pratiques éducatives qui y sont mises en œuvre, par leur diversité et leur inscription dans le quotidien des enfants et des adolescents, contribuent à leur bien-être, au développement harmonieux de leur personne, à leur autonomie et à leur émancipation sociale.

Une absence de pratique de ces activités accroît les inégalités face à la réussite éducative.

les francas
L'éducation en mouvement !

Les Francas sont mobilisés pour accompagner ces changements en rassemblant et formant, dans chaque région, dans chaque département, des militants de l'enfance et de l'adolescence, des militants de l'éducation qui inscrivent leur action dans des démarches d'éducation populaire.

N'hésitez pas à les solliciter, à nous solliciter pour, ensemble, engager une véritable refondation de l'éducation dans chaque territoire !

Sommaire

Du Projet éducatif territorial au Projet local d'éducation . . . . . page 2

1 / Animer la mobilisation d'acteurs éducatifs locaux et de citoyens autour des questions d'éducation . . . . . page 5

2 / Définir une gouvernance partagée pour assurer le développement du projet à long terme . . . . . page 8

3 / Créer et animer des espaces de participation d'enfants et d'adolescents . . . . . page 10

4 / Soutenir le développement d'espaces d'éducation où se mettent en vie des pratiques éducatives de qualité . . . . . page 13

5 / Former les acteurs éducatifs et tout particulièrement les professionnels de l'action éducative . . . . . page 16

Directeur de la publication : Didier Jacquemain
Responsable de la publication : Sophie Dargelos
Fédération nationale des Francas – 10-14, rue Tolain, 75980 Paris Cedex 20 – Tél. : 01 44 64 21 27
www.francas.asso.fr
Réalisation : www.chromatiques.fr – Imprimé par Contact Habillages sur papier issu de forêts durablement gérées.

© Les Francas – Mars 2014 – Photos © Fotolia, Francas AD 54, CS Belle Rive, N. Astruc, Les Francas.

Du **Projet éducatif territorial** au **Projet local d'éducation**

Le Projet éducatif territorial, une démarche instituée

La réforme des rythmes éducatifs doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un Projet éducatif territorial et doit conduire à mieux articuler le temps scolaire et les temps périscolaires et extrascolaires.

« Des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un Projet éducatif territorial associant notamment aux services et établissements relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale d'autres administrations, des collectivités territoriales, des associations et des fondations. »[1]

L'inscription dans la loi du Projet éducatif territorial offre de vraies opportunités pour l'action éducative locale.

« Le PEdT [...] constitue pour la commune un outil essentiel pour la mise en œuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires ; il contribue à la lutte contre les inégalités scolaires en mettant en place des actions correspondant à des besoins identifiés au niveau de chaque territoire. »[2]

Si l'initiative de la construction d'un PEdT revient à la collectivité territoriale qui assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PEdT relèvent des collectivités territoriales et de leurs partenaires, et mobilisent le mouvement associatif (associations complémentaires de l'enseignement public, mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, mouvement sportif local, institutions culturelles, associations locales).

Le Projet éducatif territorial permet aux acteurs éducatifs locaux de porter, collectivement, des ambitions éducatives. Il *« favorise la création de synergies entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux. »*[3]

Les **Francas** affirment une perspective de conquête pour l'éducation, le **Projet local d'éducation**

Le Projet éducatif territorial, un dispositif

Le Projet éducatif territorial est un dispositif circonscrit aux ambitions de la refondation de l'école de la République qui s'articule à d'autres dispositifs (Contrat éducatif local, Contrat enfance jeunesse, Contrat local d'accompagnement à la scolarité...) sans vraiment les englober dans un tout cohérent.

1 – Article L551-1 du code de l'éducation consolidé par l'article 66 de la loi d'orientation et de programmation.
2 – *Guide pratique de la réforme des rythmes* – 2013.
3 – *Guide pratique de la réforme des rythmes* – 2013.

Le Projet éducatif local, une dynamique à dépasser

Le Projet éducatif local a permis, depuis plus de dix ans, un réel développement des activités éducatives en direction des enfants et des adolescents. Il a ouvert, dans certains territoires, le dialogue entre des acteurs qui n'avaient pas l'habitude d'échanger.

Cependant, force est de constater que de nombreux Projets éducatifs locaux se sont centrés sur l'action éducative locale mise en œuvre dans les temps de loisirs, sans connexion avec les autres temps éducatifs scolaires ou familiaux. Ils sont parfois la seule expression de projets éducatifs municipaux ; ils ont également servi pour des communes de cadre à l'organisation de leur accueil collectif de mineurs. Enfin, les Projets éducatifs locaux sont souvent en-deçà de leur ambition mobilisatrice.

S'inscrire dans une perspective de conquête : le Projet local d'éducation

Les Francas ont l'ambition, en portant le concept de Projet local d'éducation, de dépasser les difficultés rencontrées par nombre de Projets éducatifs locaux.

Au-delà du cadre institué du Projet éducatif territorial, les Francas souhaitent, avec le Projet local d'éducation, initier des démarches facilitant la prise d'initiative, l'œuvre collective, et concrétiser une ambition citoyenne et démocratique pour l'éducation.

L'éducation est l'affaire de tous ! Les enjeux éducatifs de la Cité concernent l'ensemble des citoyens : enfants et adolescents, parents, jeunes, « tout le village » !

Le Projet local d'éducation vise à :

– mobiliser la communauté éducative, les espaces éducatifs[4] et leurs acteurs,[5] et plus largement tous les citoyens, en particulier les enfants, les adolescents et leurs parents, leur permettre de réfléchir et d'agir ensemble à partir d'objectifs d'éducation communs et partagés ;
– construire, avec la communauté éducative, les espaces éducatifs et leurs acteurs, les citoyens, une analyse partagée et permanente des besoins éducatifs, sociaux et culturels d'un territoire et des réponses à ceux-ci ;
– transformer les conditions de vie et d'action des enfants et des adolescents pour garantir, individuellement et collectivement, leur bien-être, leur épanouissement et leur émancipation.

Développer des Projets locaux d'éducation… des conditions à réunir

Partager une vision de l'éducation et de l'action éducative

S'inspirant des travaux de Roger Gal et Gaston Mialaret, les Francas définissent l'éducation :

« L'éducation c'est l'ensemble des influences d'origines et de natures diverses qui s'exercent volontairement ou non sur l'individu et que l'individu exerce sur son environnement et qui, en se conjuguant, contribue à la création et au développement de sa personne. »

« Les exigences de la construction et du développement d'un être humain dépendent d'une part de l'individu, de son histoire, de son expérience et de sa maturité et d'autre part, de son environnement – naturel, culturel, humain – et par conséquent de ce que lui apporte ou de ce dont le prive cet environnement. »[6]

Penser l'action éducative, c'est d'abord analyser la complémentarité des influences. Quelles influences environnementales importe-t-il de dynamiser, de renforcer ou de contrebalancer ? Voilà une question centrale à traiter collectivement pour aller vers une cohérence éducative.

Définir un territoire de développement pertinent

Le territoire de développement du Projet local d'éducation a trois caractéristiques :

– un territoire fédérateur des Projets éducatifs des différents espaces éducatifs, dans lequel peuvent converger des analyses partagées sur les influences et besoins éducatifs ;

4 – Espaces éducatifs : école, collège, centre de loisirs éducatif, famille, associations socioéducatives, associations ou collectifs de familles ou de parents, associations ou institutions sportives et culturelles…

5 – Acteurs éducatifs : Enseignants, IEN, élus municipaux et associatifs, personnels des collectivités, directeurs de centres de loisirs, animateurs professionnels, permanents ou volontaires, parents engagés dans des associations ou collectifs de parents ou familiaux, travailleurs sociaux, conseillers techniques, intervenants sportifs et culturels…

6 – *Les complémentarités en éducation*, Pierre de Rosa, 2007.

– un territoire fédérateur des énergies, dans lequel chaque acteur peut donner un sens et une réalité à son action et dans lequel tous les acteurs peuvent donner un sens commun et une réalité à leur action collective ;
– un territoire fédérateur des dispositifs publics et institutionnels, où les différents contrats et conventions sont des supports au développement du projet et des différentes actions qui en découlent.

Prendre en compte les réalités de chaque territoire

L'élaboration du Projet local d'éducation doit permettre d'analyser les spécificités du territoire, de les prendre en compte dans le développement du projet. Il s'agit tout particulièrement d'identifier les besoins éducatifs, sociaux et culturels prioritaires, donc les priorités pour l'action et les ressources que recèle le territoire pour répondre à celles-ci.

L'approche territoriale présente un certain nombre d'avantages car elle oblige à dépasser la référence à une population ou à un public cible pour lui préférer une réflexion s'intéressant aux contextes territoriaux.

Animer une approche par les contenus, les temps et les espaces

Le Projet local d'éducation s'attache à faire sens et lien entre les différents projets éducatifs, des institutions, de chaque espace éducatif, de chaque structure. Il ne se substitue pas à ceux-ci.

Penser les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être que les coéducateurs souhaitent que les enfants et les adolescents acquièrent, au regard des besoins identifiés, doit être la base de tout Projet local d'éducation. Il en découle une approche du Projet local d'éducation par :
– les contenus : objectifs éducatifs poursuivis, pratiques éducatives et démarches pédagogiques à mettre en œuvre ;
– les temps : la spécificité des temps péri et extra scolaires, leur articulation et leur enchaînement, les contenus spécifiques à proposer sur chaque temps ;
– les espaces : l'école, le centre de loisirs, la famille, les associations, les équipements et espaces libres, les transports.

AGIR AVEC VOUS

Les Francas peuvent :

Élaborer des diagnostics participatifs menant à la formalisation de PEdT ou de Projets locaux d'éducation
– Analyse des influences de l'environnement, de leur impact ;
– Identification des ressources du territoire ;
– Production, avec les acteurs éducatifs, les parents, les enfants et les adolescents, d'une analyse des besoins éducatifs, sociaux et culturels ;
– Accompagnement à la définition d'orientations éducatives.

Accompagner la formalisation de PEdT ou de Projets locaux d'éducation et leur mise en œuvre

Les Francas proposent d'accompagner des dynamiques locales, singulières, car elles sont propres à chaque territoire, aux différents acteurs d'un territoire.

Le PEdT est un dispositif pour accompagner l'aménagement des temps éducatifs. Il peut aller au-delà et favoriser une dynamique éducative locale contribuant à l'émergence et à l'opérationnalisation d'un Projet local d'éducation à partir du cadre institué par la loi.

Les Francas repèrent un certain nombre de conditions à réunir. Elles sont énumérées ci-dessous et développées ensuite dans les différentes parties de ce guide :

1 / Animer la mobilisation d'acteurs éducatifs locaux et de citoyens autour des questions d'éducation.
2 / Définir une gouvernance partagée pour assurer le développement du projet à long terme.
3 / Créer et animer des espaces de participation d'enfants et d'adolescents.
4 / Soutenir le développement d'espaces d'éducation où se mettent en vie des pratiques éducatives de qualité.
5 / Former les acteurs éducatifs et tout particulièrement les professionnels de l'action éducative.

1/Animer la **mobilisation** d'**acteurs éducatifs locaux** et de **citoyens** autour des **questions d'éducation**

PARTAGER DES AMBITIONS

L'éducation est un double moteur pour la démocratie. Elle constitue le processus de formation de citoyens émancipés. Elle est vectrice de débat entre les citoyens qui se mobilisent pour en déterminer les enjeux et la mettre en vie.

Associer le plus grand nombre de citoyens

Les parents sont souvent considérés en tant « qu'usagers », moins en tant que citoyens ayant « droit de cité » sur les questions éducatives, disposant sur leurs territoires de ressources pour conquérir une puissance d'agir.

Au-delà des parents, chaque citoyen peut porter un regard sur les conditions de vie des enfants et des adolescents sur un territoire, sur les enjeux de l'éducation, sur la qualité de l'action éducative locale.

Légitimer une diversité de formes d'engagement des habitants-citoyens

L'action éducative sera pleinement une action démocratique si elle s'appuie, tant dans la réflexion que dans l'action, sur une diversité d'interventions mises en œuvre par des personnes aux parcours et aux statuts multiples. La mobilisation de bénévoles et de volontaires s'inscrit notamment dans cette dynamique.

Soutenir les engagements associatifs dans l'action éducative locale

L'engagement associatif contribue à enrichir la vie démocratique locale et le développement local.

AGIR AVEC VOUS

Les Francas proposent d'accompagner les territoires dans ces dynamiques de mobilisation et notamment de **contribuer à l'animation et à la structuration…**

…d'espaces d'information et de débats

Pour prendre en compte les besoins éducatifs, sociaux et culturels des enfants, des adolescents et des acteurs, pour définir les enjeux prioritaires d'éducation à explorer et créer de véritables convergences éducatives, il est nécessaire d'ouvrir et d'animer, au quotidien, des espaces de débat.

C'est une démarche qui favorise la

mobilisation de tous et permet en outre d'identifier des énergies et des compétences mobilisables sur un territoire.

…de collectifs d'acteurs et de citoyens et tout particulièrement de Comités locaux pour l'éducation *(voir encadré p.7)*

Il s'agit d'initier la mobilisation de collectifs se préoccupant de l'éducation des enfants et des adolescents et d'animer ces collectifs : collectifs de responsables de structures de loisirs éducatives du temps libre ou équipes locales d'animateurs, collectifs de parents créés à partir des structures éducatives du territoire.

…de la vie associative sur le territoire

L'action éducative locale se développe notamment grâce aux énergies et compétences, à l'expertise d'usage de nombre d'acteurs engagés dans des associations éducatives.

Pour ce faire, il sera pertinent de penser et de travailler à la mise en œuvre…

De dispositifs de qualification et de formation

Il s'agit de développer, dans la proximité, des propositions de qualification et de formation en direction des bénévoles, des acteurs associatifs et des professionnels de l'action éducative. Ces propositions contribuent effectivement à la dynamique de culture participative que nous avons décrite ci-dessus, ainsi qu'à légitimer chacun dans son rôle.

De formes d'engagement, plus particulièrement pour l'initiative de jeunes dans l'action éducative locale

Un parcours d'animateur volontaire – parcours BAFA – est l'opportunité, pour beaucoup de jeunes, de réaliser une première prise de responsabilités, un premier engagement ; l'action éducative est un espace privilégié de cet engagement. La complémentarité de l'action de professionnels et de jeunes animateurs volontaires doit être pensée et organisée dans les structures d'activités des temps de loisirs extrascolaires, Accueils collectifs de mineurs.

REVENDIQUER ENSEMBLE

« Le Comité local pour l'éducation », un espace citoyen pour l'éducation

De la mobilisation des acteurs à la gouvernance du Projet local pour l'éducation

Mobiliser POUR l'éducation

Le Comité local pour l'éducation porte :

Une cause : les enfants et les adolescents, leur bien-être, leur épanouissement et leur émancipation, tant d'un point de vue individuel que collectif.

Une ambition : permettre aux enfants et aux adolescents d'avoir une place physique, sociale et politique dans la Cité, sur les territoires.

Trois préoccupations :

– Inscrire l'action éducative locale dans une perspective partagée de société ;

– Rechercher les conditions nécessaires à la convergence des actions éducatives[1] territoriales au service des besoins du territoire ;

– Rendre effective la double nécessité d'une éducation à la démocratie et d'une éducation démocratique.

Le Comité local pour l'éducation et la gouvernance du Projet local d'éducation

(Voir chapitre gouvernance p. 8)

Le Comité local pour l'éducation s'inscrit dans la gouvernance du Projet local d'éducation. Espace de mobilisation et de contribution citoyenne, il éclaire, nourrit ou enrichit les réflexions, les travaux de l'espace de décision et des collectifs de pilotage et ceux de mise en œuvre du Projet local d'éducation.

De fait, le Comité local pour l'éducation ne se confond ni avec les équipes éducatives ou les groupes techniques (services municipaux, opérateurs…), ni avec les nécessaires instances de pilotage politique (réunissant État, collectivités et autres institutions).

Constituer le Comité local pour l'éducation

Le Comité local pour l'éducation a vocation à réunir l'ensemble des citoyens qui souhaitent agir sur un territoire pour l'éducation, qu'ils soient parents, enseignants, animateurs, responsables de services municipaux, travailleurs sociaux, élus locaux, associatifs, syndicaux, bénévoles, jeunes, habitants, chercheurs…

Le Comité local pour l'éducation doit permettre :

– Une expression libre : une prise en compte de la parole de chacun et le partage de points de vue divergent ou convergent ;

– La reconnaissance de différentes expertises : institutionnelle, scientifique, mais aussi des expertises d'usage, d'action. La diffusion de travaux d'études et d'évaluations sur les questions éducatives peut être mobilisée utilement, afin de mettre en tension deux voies réflexives complémentaires, celle de l'expertise scientifique et celle de l'expertise d'usage.

Enfin, la dynamique du Comité local pour l'éducation permet une entrée et une sortie permanente des citoyens en fonction des capacités de mobilisation de chacun, des sujets abordés… Cependant, pour assurer un engagement pérenne des participants, il s'avère nécessaire de les qualifier afin qu'ils puissent prendre de la distance vis-à-vis de leurs analyses, identifier des démarches innovantes dans d'autres territoires…

La présidence du Comité local pour l'éducation

Le Comité local pour l'éducation est présidé, dans une forme instituée, par une personne qualifiée – à l'instar des personnes qualifiées qui peuvent, par exemple, être choisies pour siéger dans un Conseil économique, social et environnemental – choisie par le Maire, le représentant de l'Éducation nationale, le groupe de pilotage…

Le Comité local pour l'éducation et les autres espaces de participation, dont les espaces institués

Le Comité local pour l'éducation interagit avec les autres espaces de participation du territoire.

Créer des interactions entre le Comité local pour l'éducation et les conseils de quartiers ou les commissions consultatives des services publics locaux permet de nourrir de ses réflexions, ces conseils et ces commissions relatives à l'enfance, à l'adolescence et à l'éducation.

1 – La notion de complémentarité et de convergence des actions éducatives est souvent appréhendée comme la complémentarité entre acteurs éducatifs. Les Francas l'entendent de façon plus large.
La complémentarité et la convergence des actions éducatives, pour les Francas, est celle relevant des institutions et des acteurs, mais aussi celle relevant des temps, des contenus éducatifs et des apprentissages.

2/Définir une **gouvernance partagée** pour assurer le **développement** du **projet à long terme**

PARTAGER DES AMBITIONS

Penser et agir pour l'éducation oblige les institutions éducatives à concevoir une gouvernance favorisant les conditions d'une convergence des actions éducatives. Une gouvernance harmonieuse et pérenne consiste à négocier, co construire, coopérer, pour rendre les « frontières éducatives » plus perméables, pour qu'émerge un patrimoine commun à tous les acteurs éducatifs, un territoire éducatif.

Instaurer une gouvernance démocratique favorisant la mobilisation de tous les acteurs éducatifs et des citoyens

Impulsé par la collectivité locale compétente sur un territoire, piloté par celle-ci, le Projet local d'éducation est toutefois l'ouvrage collectif de l'ensemble des citoyens d'un territoire. Il s'appuie sur une gouvernance reposant sur l'état de droit, la responsabilité, la transparence et la participation et où chaque institution, partie prenante de la communauté éducative locale, a une place pour faire valoir son projet, dans une relation de confiance réciproque.

Parler de gouvernance ou de « bien gouverner », c'est :

– articuler les espaces de décisions avec les espaces de participation et les espaces de conduite. La gouvernance implique un mouvement de « décentrement » entre prise de décision et pilotage, entre prise de décision et évaluation ;
– associer une multiplicité d'échelles, de lieux, d'acteurs et de citoyens à la construction, la mise en œuvre, la conduite et l'évaluation d'un projet. Ceci renvoie à la mise en place de modes de régulation souples, fondés sur une coopération entre les acteurs parties prenantes du territoire.

CONSTRUIRE DES REPÈRES

L'espace de décision, légitimé par sa politique locale pour l'éducation

La collectivité locale, l'EPCI constituent un ou des espaces de décision des politiques locales pour l'éducation, en fonction des compétences dévolues à la collectivité et à l'EPCI.

Ces politiques locales pour l'éducation sont des sources et des supports indispensables au développement du Projet local d'éducation pour deux raisons. Elles marquent la volonté politique des élus locaux de garantir sa mise en œuvre et elles sont le réceptacle des dispositifs publics et institutionnels pour l'éducation, leviers essentiels du développement.

Un collectif ou groupe de pilotage local

Le pilotage du Projet local d'éducation se structure autour d'un collectif qui rassemble les représentants institutionnels de l'action éducative, partenaires du Projet local d'éducation : représentants élus de la collectivité territoriale, représentants de l'État, représentants des organismes sociaux, des institutions familiales, de l'institution scolaire, des associations et des espaces éducatifs territoriaux.

Ce collectif de pilotage est un espace institué et institutionnel qui se nourrit de l'expertise de chacun pour identifier les besoins éducatifs prioritaires, réguler le Projet local d'éducation.

Ce collectif recherchera également l'articulation entre les différents dispositifs publics existants, dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, de la culture, du sport… Ainsi, le Projet local d'éducation se construira en cohérence avec le Contrat enfance-jeunesse (CEJ), le Contrat local

d'éducation artistique (CLEA), le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)… mais aussi avec les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), les Plans locaux d'urbanisme (PLU)…

Des collectifs ou des groupes opérationnels

La traduction et la mise en œuvre du Projet local d'éducation nécessitent de structurer et coordonner l'action des différents espaces éducatifs : écoles et établissements scolaires, services municipaux, centres de loisirs éducatifs, associations sportives et culturelles, associations de parents d'élèves…

Des collectifs s'attachent à comprendre le rôle et les missions des différents espaces éducatifs et de leurs acteurs, à échanger des analyses, à rationnaliser des parcours éducatifs, puis à évaluer les effets des actions éducatives proposées.

Le Comité local pour l'éducation, espace d'échange et de contribution des citoyens

Les évolutions actuelles de la société nécessitent l'existence du débat citoyen sur les questions éducatives.

Parce que l'éducation concerne de multiples acteurs et plus largement l'ensemble des citoyennes et des citoyens, il est nécessaire de créer et d'animer des espaces d'information et de débat ouverts aux différents acteurs éducatifs, suscitant leur implication sur les questions éducatives.

Dans chaque commune ou territoire de vie, dans une logique cohérente avec celle qui aura présidé à la définition du périmètre du Projet local d'éducation, des espaces d'échange, de partage et de recherche seront créés. Ils accueilleront les citoyens dans leur diversité, enseignants et animateurs, professionnels et acteurs de la société civile, parents et associations d'éducation populaire, élus et techniciens, habitants, chercheurs, pour échanger sur l'éducation.

Le Comité local pour l'éducation est un outil de la démocratie locale. Agissant de manière interdépendante avec les différents collectifs de la gouvernance du Projet local d'éducation, il est autonome dans l'organisation de son fonctionnement.

Les Francas promeuvent la mise en place de Comités locaux pour l'éducation *(voir chapitre Comité local d'éducation, p. 7)*.

Une nécessaire fonction de coordination

Cette fonction de coordination est d'abord de nature politique. Elle doit permettre d'accompagner et de pérenniser la dynamique du Projet local d'éducation. Elle est distincte d'une fonction de coordination des actions conduites dans les temps péri et extra scolaires.

Cette fonction intègre différentes dimensions, dont l'élaboration et le développement :

- d'un système d'information, tant pour alimenter les espaces de décisions que les espaces de concertation ;
- d'une stratégie de mobilisation des acteurs ;
- de temps de rencontre, de réflexion, de prospective et de formation nécessaires aux acteurs. Ce dernier axe de la fonction pourra être assuré avec d'autres acteurs territoriaux, en fonction des publics à former, et de la nature des formations.

AGIR AVEC VOUS

Les Francas peuvent :

- accompagner la structuration de la gouvernance ;
- animer les processus de mobilisation citoyenne, les différents collectifs de cette gouvernance, groupes opérationnels, Comité local pour l'éducation, et nourrir ces collectifs grâce à l'expertise issue tout à la fois de leurs réflexions et de leurs pratiques ;
- prendre en charge la fonction de coordination du Projet local pour l'éducation.

REVENDIQUER ENSEMBLE

Le fait associatif est un formidable outil de société et d'éducation, de plus en plus reconnu par les pouvoirs publics. Parmi l'ensemble des associations, certaines ont choisi de centrer leur action sur l'éducation et portent des propositions en termes d'action éducative, jusque dans la proximité territoriale. Ces associations, creusets d'une plus-value en termes d'innovation, de recherche, de réflexion, sont valorisées dans le cadre de la loi de refondation de l'École.

Les Francas revendiquent le rôle singulier d'association éducative complémentaire de l'enseignement public, dans l'action éducative locale, dans la proximité de l'École, dans l'École. Ils revendiquent la reconnaissance et le soutien des têtes de réseau associatives qui mobilisent l'expertise individuelle et collective d'acteurs éducatifs en capacité d'agir sur les territoires.

3/Créer et animer des espaces de participation d'enfants et d'adolescents

QUELQUES REPÈRES À PARTAGER POUR AGIR

Le terme « participation » est un mot polysémique qui est employé très régulièrement dans l'action éducative, sociale ou culturelle, dans la vie associative ou dans les politiques publiques. Cette polysémie se retrouve dans l'action éducative dès qu'il est question de participation des enfants et des adolescents. La participation est vue parfois comme une finalité, d'autres fois comme un moyen.

En fait, les acteurs éducatifs peuvent avoir quatre approches de la participation. Loin d'être antinomiques, ces approches se complètent, s'enrichissent les unes des autres.

La participation, une dimension de toute démarche pédagogique

La dimension pédagogique de la participation est liée à la démarche et à la posture prises par le pédagogue pour permettre à l'enfant de construire son propre savoir. Elle est référée aux méthodes pédagogiques dites actives.

La participation, une pratique éducative

L'approche éducative de la participation s'appuie sur la pédagogie du projet – elle est donc intrinsèque à toute conduite de projet. Elle se développe quand les enfants ou les adolescents s'emparent d'un projet et contribuent à sa construction, sa mise en œuvre et son évaluation.

La participation, vecteur du vivre-ensemble

Cette approche permet d'inscrire les enfants et les adolescents dans la construction de la vie sociale, à l'échelle d'un espace éducatif, mais aussi à l'échelle d'un territoire.

La participation, un acte politique

Cette dernière approche de la participation est politique. Elle inscrit les enfants et les adolescents dans le fonctionnement et la transformation de la Cité.

PARTAGER DES AMBITIONS

En mettant les enfants et les adolescents en situation d'être des acteurs de la construction de leurs propres savoirs, de la création et de la conduite de projets, de l'animation du vivre-ensemble ou de la transformation de leur Cité, les démarches participatives permettent aux enfants et aux adolescents de s'éduquer autrement et la participation devient un enjeu permanent de l'action éducative locale.

Éducation et participation sont donc indissociablement des moteurs de développement humain, démocratique et social.

L'enfant, un acteur social et citoyen

L'enfant[1] est un individu, une personne, un être capable et un citoyen à part entière. Il s'agit donc de créer les conditions d'exercice concret de sa participation en tenant compte de son âge, de ses besoins et de ses idées.

Renforcer la démocratie, l'action démocratique

Développer des démarches visant à renforcer, avec les enfants et les adolescents, un idéal démocratique qui considère que chacun doit être partie prenante des décisions qui s'appliqueront à tous, en toute liberté de conscience et de choix, c'est :

- permettre à chacun d'accéder aux savoirs et d'en être un des contributeurs ;
- renforcer, par la pratique, les compétences sociales et civiques ;
- initier des processus de citoyenneté active visant à transformer la Cité ;
- mettre en relation les publics avec leurs territoires de vie, des institutions et des politiques publiques ;
- …

1 – Le terme « enfant » est entendu au sens de la Convention internationale des droits de l'enfant, c'est-à-dire de 0 à 18 ans révolus, et en France, dans son statut de mineur.

Le vivre et l'agir ensemble

Que la démarche de participation ne concerne qu'un nombre réduit d'enfants car elle se développe à l'intérieur d'un groupe ou qu'elle engage tout un territoire, elle est toujours inscrite dans une dynamique collective et vise la mise en action d'un collectif. Elle renforce ainsi la capacité des individus à vivre et à agir ensemble.

Les enfants, des acteurs de l'éducation

Les enfants sont tout à la fois :

– des « apprenants » et des « sachants » c'est-à-dire des individus porteurs de savoirs, d'une culture, d'une expertise d'usage[2] sur leur propre vie, sur la vie de leur rue, leur quartier, leur commune, leur département… de leur école, de leur collège… de leur centre de loisirs, du service jeunesse… ;

– des « éduquants », c'est-à-dire des individus qui contribuent à l'éducation des autres.

AGIR AVEC VOUS

Tous les acteurs locaux ont un rôle à jouer pour créer les conditions d'un exercice concret de la participation. Élus locaux, représentants des institutions, enseignants, animateurs professionnels ou volontaires, parents, travailleurs sociaux, conseillers principaux d'éducation… chacun, dans son rôle, de sa place, peut concevoir des démarches qui permettent aux enfants et aux adolescents de réellement expérimenter, pratiquer, vivre des situations de participation.

Des espaces territoriaux de participation avec les enfants pour enrichir les projets territoriaux, dont le Projet local d'éducation

Les enfants et les adolescents sont des habitants, acteurs du territoire. Ils peuvent, de fait, participer à l'élaboration des projets territoriaux.

Le Projet local d'éducation est parmi ces projets territoriaux, un objet incontournable auquel associer les enfants et adolescents, de la définition des objectifs du projet, à sa mise en œuvre et à son évaluation.

Qu'ils s'appellent Conseil municipal d'enfants et de jeunes, Conseil consultatif de la jeunesse, Comité local des enfants et des adolescents, Commission de quartier des enfants… les espaces de participation concernant les enfants et les adolescents doivent être des espaces éducatifs et démocratiques et rester des espaces à « hauteur » d'enfants et d'adolescents.

L'implication des enfants et des adolescents dans tous les espaces éducatifs

Les structures éducatives, écoles, centres de loisirs, collèges, maison de quartier, associations… constituent des espaces essentiels pour la mobilisation des enfants et des adolescents.

2 – L'expertise d'usage pourrait être définie comme un ensemble de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être et de compétences acquis par un individu par la fréquentation et/ou l'utilisation plus ou moins régulière d'espaces physiques ou dématérialisés, publics ou privés, de services, de réseaux sociaux dans le cadre de ces pratiques de vie.

S'attacher à développer la participation des enfants et des adolescents, c'est leur permettre de se situer dans ces espaces et d'y agir, c'est les inviter à prendre part à leur fonctionnement, voire à le modifier.

Une forme originale de participation : les Associations Temporaires d'Enfants Citoyens (ATEC)

L'association est une forme d'engagement mutuel par laquelle au moins deux personnes mettent en commun de façon permanente ou non, leurs valeurs, leurs idées, leurs connaissances, leurs compétences, leurs activités, leurs pratiques, dans un but commun. Dans une perspective d'éducation populaire, l'ATEC[3] constitue à la fois :

– une forme d'engagement collectif ;
– un espace éducatif dans lequel partager des idées, des connaissances, des compétences, des pratiques, des activités… et construire des projets ;
– un espace de transformation par la création avec le plus grand nombre, par la diffusion par et vers le plus grand nombre, et par l'appropriation par le plus grand nombre, d'idées, de pratiques, d'activités…

3 – Les ATEC, espaces associatifs conçus par les Francas, permettent à des mineurs de trouver une cadre législatif et pédagogique pour s'associer et développer un projet de court, moyen ou long terme.

Conjuguer les propositions émergeant des espaces de participation des enfants avec celles des adultes

Les espaces de participation des enfants et des adolescents et les espaces de participation des adultes sont à dissocier. Pour autant, la parole recueillie, les expertises construites et les propositions formulées par les enfants et les adolescents vont nourrir les réflexions des adultes et réciproquement.

Ne pas omettre la formation des animateurs de ces espaces de participation

Animer des démarches participatives avec des enfants, des adolescents et des adultes nécessite d'être formé. La formation doit permettre non seulement de comprendre les enjeux de la participation, mais aussi de développer des compétences pour mettre en œuvre des démarches participatives à l'échelle d'un espace éducatif ou d'un territoire.

REVENDIQUER ENSEMBLE

Permettre la participation et la prise en compte de la parole des enfants et des adolescents

Les éducateurs, les élus locaux doivent encourager toutes les formes de participation des enfants et des adolescents à la vie de la Cité en proposant des espaces leur permettant, que ce soit entre eux ou accompagnés d'adultes, d'exprimer et de faire valoir leur point de vue, de construire des projets communs. Ils doivent également instaurer comme principe démocratique, le recours à la consultation et à la concertation, mais également la prise en compte de la parole des enfants et des adolescents lors de leurs délibérations et leurs décisions.

4/**Soutenir** le développement d'**espaces d'éducation** où se mettent en vie des **pratiques éducatives de qualité**

PARTAGER DES AMBITIONS

Le Projet local d'éducation se décline notamment en un projet d'accueil éducatif des enfants et des adolescents sur leurs temps libres.

Le centre de loisirs, deuxième structure d'accueil des enfants sur un territoire après l'école, constitue l'espace éducatif structurant de ce projet d'accueil éducatif, en particulier dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre de Projets éducatifs territoriaux et de Projets locaux d'éducation.

Le centre de loisirs, un espace éducatif reconnu par les citoyens

Indispensable, tel est le mot le plus utilisé par les parents utilisateurs des centres de loisirs quand on les interroge[1] sur l'image qu'ils en ont :

– 87 % des personnes interrogées et 95 % des parents utilisateurs ont une bonne image du centre de loisirs ;
– 88 % des citoyens interrogés pensent que le centre de loisirs joue un rôle important dans le développement de l'enfant ;
– 90 % qu'il continue l'éducation en dehors de l'École ;
– 87 % qu'il assure une complémentarité avec l'éducation familiale.

Le centre de loisirs, un espace éducatif reconnu par les institutions

Le centre de loisirs s'inscrit dans le cadre des lois et des réglementations qui régissent les Accueils collectifs de mineurs et garantissent une qualité éducative :

– existence d'un projet éducatif ;
– taux d'encadrement et qualification des équipes ;
– réglementations spécifiques relatives aux pratiques physiques et sportives ;
– …

Des institutions engagées pour soutenir le développement des centres de loisirs

La déclaration du centre de loisirs en Accueil collectif de mineurs ouvre la possibilité de bénéficier de soutiens techniques, financiers de l'État, des Caisses d'allocations familiales , et des collectivités territoriales.

CONSTRUIRE DES REPÈRES

Les Francas, fidèles à leur histoire, qui les a amenés à concevoir le centre aéré puis le Centre de loisirs sans hébergement, et le Centre de loisirs associé à l'école[2], s'attachent à développer des espaces éducatifs de proximité, diversifiant ainsi les propositions pour l'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence.

1 – Sondage réalisé par Mediaprism à l'initiative des Francas en juin 2012.

2 – Depuis plus de 40 ans, le Centre de loisirs associé à l'école (CLAE) est reconnu par l'Etat et défini par des textes réglementaires. Il doit permettre *« aux collectivités locales des économies d'investissement* (complémentarité des programmes de construction des écoles et des centres de loisirs [ndlr]) *et surtout des économies de gestion et de fonctionnement* (rapprochement des horaires d'utilisation [ndlr]), *une association de l'école et du centre de loisirs sans hébergement* (complémentarité des interventions éducatives qui nécessite une action concertée des éducateurs [ndlr]). » Circulaire n°73-072 du 7 février 1973 adressée aux services de l'Éducation nationale, aux services « Jeunesse, Sports et Loisirs » et aux préfectures.

En tenant compte des besoins éducatifs, sociaux et culturels d'un territoire, le centre de loisirs éducatif permet aux enfants et aux adolescents scolarisés, d'un territoire, d'une école, d'un établissement :

– ***D'accéder à une diversité de pratiques et formes d'activité***
Le centre de loisirs éducatif propose une diversité d'activités qui s'articulent avec les enjeux éducatifs contemporains : la citoyenneté, le développement durable, l'influence des médias dans l'éducation, l'Europe, l'interculturel…

– ***D'orienter les enfants et les adolescents dans leurs parcours***
Espace d'information et d'appropriation de territoires, support à la mobilité locale, nationale et internationale, le centre de loisirs éducatif joue un rôle actif dans l'orientation des enfants et des adolescents.

– ***De susciter, initier et accompagner des projets collectifs d'enfants et d'adolescents***
Le centre de loisirs éducatif est un espace constructeur du vivre et de l'agir ensemble. Il crée les conditions pour qu'émergent des projets collectifs « à hauteur d'enfants » et associe également les enfants et les adolescents à son projet et à son fonctionnement.

Il permet également…

– ***De prendre en compte le rythme de vie des parents, des enfants et des adolescents***
Le centre de loisirs éducatif intègre, dans son projet, la prise en compte des rythmes sociaux d'un territoire et tout particulièrement des rythmes de vie des enfants et des adolescents, en articulant temps d'activité et de repos, temps de pratiques individuelles et temps de pratiques collectives, temps personnalisés et temps encadrés…

– ***D'associer les parents au projet du centre de loisirs éducatif***
Le centre de loisirs éducatif mobilise les parents dans son projet. Cette démarche vise la participation des parents à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet par la prise en compte d'attendus éducatifs et pédagogiques qu'ils formulent.
Dans le même temps, elle leur permet de dialoguer sur les conditions d'exercice de leur fonction parentale, de créer de nouvelles solidarités…

– ***L'engagement de volontaires et de bénévoles***
Le centre de loisirs éducatif constitue également un espace d'engagement éducatif pour tous les citoyens.
Il peut intégrer dans son équipe éducative des enseignants, des parents, des jeunes, des intervenants culturels ou sportifs, des retraités, des personnes salariées ou bénévoles, en tant qu'acteurs éducatifs réguliers ou ponctuels.

La construction et la mise en œuvre de Projets éducatifs territoriaux est l'occasion d'innover dans le domaine de l'accueil éducatif des enfants et des adolescents en développant ce qui pourrait devenir un label : le « Centre de loisirs éducatif ».

DÉVELOPPER LE CENTRE DE LOISIRS ÉDUCATIF DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

L'accueil de tous les enfants avant ou après l'école

Au-delà du développement quantitatif de centres de loisirs, il s'agit de penser :

– la qualité de l'action éducative qui y est mise en vie, en passant d'une logique de garderie ou d'accueil périscolaire à une logique de loisirs éducatifs des temps périscolaires ;

– la cohérence de l'action conduite dans les temps de loisirs péri et extra scolaires et dans les temps scolaires.

L'émergence d'un projet élaboré en concertation avec les acteurs éducatifs

Tout comme *« dans chaque école et établissement d'enseignement scolaire public, un projet d'école ou d'établissement est élaboré avec les représentants de la communauté éducative »*[1], le projet du centre de loisirs éducatif périscolaire s'élabore avec les parents, les enseignants, les animateurs, les représentants des collectivités territoriales et des associations…

Des enseignants associés à la réflexion, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet éducatif du centre de loisirs éducatif

Il est pertinent qu'équipe enseignante et équipe du centre de loisirs éducatif précisent ensemble la contribution des temps péri (et extra) scolaires à la réussite éducative des enfants et des adolescents. La construction de compétences citoyennes, la maîtrise de la langue, les parcours culturels… sont autant d'objets qui méritent un échange entre professionnels de l'action éducative pour dépasser, dans les temps périscolaires, la seule mise en pratique des savoirs scolaires.

Une articulation entre projet d'école et projet du centre de loisirs éducatif

Le projet d'école peut s'articuler avec le projet éducatif du centre de loisirs éducatif périscolaire. En effet, le code de l'éducation prévoit que le projet d'école ou d'établissement précise les activités scolaires et périscolaires qui concourent à la mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux.

Des outils pour dialoguer

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture peut constituer la base à partir de laquelle les différents acteurs peuvent dialoguer, dans le respect des spécificités d'intervention de chacun.

1 – Article L 401-1 – Code de l'éducation modifié par la loi du 8 juillet 2013- Art. 33.

AGIR AVEC VOUS

Les Francas peuvent :

– accompagner sur les territoires le développement de centres de loisirs éducatif et notamment de centres de loisirs éducatif des temps périscolaires *(voir encadré ci-dessus)* ;

– nourrir les pratiques éducatives des centres de loisirs éducatif, en mobilisant notamment les supports conçus par la Fédération nationale dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité, à l'environnement et au développement durable, dans le champ des pratiques artistiques et culturelles, des sciences et des techniques… ;

– assurer la gestion de centres de loisirs éducatif.

REVENDIQUER ENSEMBLE

Une action publique volontariste de développement des Accueils collectifs de mineurs et centres de loisirs éducatifs

Le développement de l'action éducative dans le temps libre en direction des enfants et des adolescents prend des formes diverses et procède le plus souvent de la volonté d'une collectivité locale. En délimitant le cadre d'organisation des « activités accueillant des mineurs en dehors de leur domicile », l'État a accru la nécessité d'une action publique en la matière. Malgré cela, le temps libre des enfants et des adolescents demeure un temps où les inégalités s'aggravent fortement. Une action publique volontariste de l'État est nécessaire pour que chaque enfant, chaque adolescent, ait accès, là où il vit, à des loisirs éducatifs de qualité.

5/Former les **acteurs éducatifs** et tout particulièrement les **professionnels** de l'**action éducative**

PARTAGER DES AMBITIONS

Affirmer la formation comme une priorité du Projet local d'éducation

La formation professionnelle des intervenants éducatifs est un levier pour développer la qualité de l'action éducative. Espace de construction d'actions et de projets collectifs, la formation initiale et continue nourrit l'action éducative locale conduite par les organisateurs locaux et se nourrit de celle-ci, dans un rapport construit entre théorie et pratique.

Au-delà, la formation participe à la construction de l'individu. Elle permet à chaque individu de se situer dans la fonction qu'il souhaite assumer et de situer son action dans l'environnement éducatif.

Chaque Projet local d'éducation doit comprendre un volet formation des intervenants éducatifs afin :

- d'articuler les finalités éducatives, les intentions éducatrices visées par le Projet local d'éducation et les compétences et qualifications nécessaires pour tendre à leur réalisation,
- de permettre l'accès de tous les acteurs éducatifs professionnels, et tout particulièrement des animatrices et des animateurs, à la formation professionnelle tout au long de leur parcours.

Affirmer la mission éducative des intervenants de l'action dans les temps de loisirs

L'action éducative des animateurs des espaces éducatifs des temps de loisirs participe également à la construction de savoirs, de savoirs-faire et de savoirs-être.

Les animateurs proposent aux enfants des situations leur permettant de vivre ensemble, d'acquérir des compétences citoyennes, mais aussi de s'entraîner à la maîtrise de la langue, d'acquérir des connaissances dans le champ scientifique, de découvrir des ressources artistiques et culturelles...

Animateur, un métier qui s'apprend

Les textes ministériels sur les taux d'encadrement et les diplômes nécessaires pour encadrer un Accueil collectif de mineurs, dans le cadre d'un PEdT, permettent aux collectivités et associations employeuses de fixer les ambitions, à court et moyen terme, pour renforcer la formation des intervenants.

Consolider l'emploi sur les territoires

Le champ de l'animation a fortement développé l'emploi ces vingt dernières années. Le développement des Projets locaux d'éducation nécessite et donne l'opportunité qu'une politique des ressources humaines consolide les emplois dédiés à l'action éducative des temps périscolaires.

AGIR AVEC VOUS

Les Francas peuvent :

Accompagner la définition et la mise en œuvre de plans de formation adaptés aux besoins des intervenants éducatifs locaux…

Il semble nécessaire de former les animateurs du face-à-face pédagogique, mais aussi, simultanément, les personnels responsables des structures des temps péri et extra scolaires, ainsi que ceux qui assurent la fonction de coordination du Projet local d'éducation. Les besoins en direction de ces deux dernières catégories d'intervenants sont bien évidemment quantitativement moins importants, mais

ils sont également un élément clef de la qualité de l'action éducative territoriale.
Des outils existent :

Le CQP[1] animateur périscolaire, pour les animateurs du face-à-face des temps périscolaires

La branche de l'animation a créé en 2009 une formation CQP animateur périscolaire, qui est une réponse adaptée aux premiers besoins de formation des animateurs périscolaires. Son obtention permet en outre de disposer de l'autorisation d'exercer dans un Accueil collectif de mineurs.

Le BP JEPS[2], en direction d'animateurs d'activités socioéducatives

Le BP JEPS est le premier niveau de formation professionnelle pour exercer des fonctions d'animateur généraliste, agissant dans les temps périscolaires et extrascolaires. Le BP JEPS permet de diriger un Accueil collectif de mineurs.
Il s'agit de concevoir des parcours de formation qui permettent au plus grand nombre d'accéder à une certification de ce niveau.

Le DE JEPS[3] et DES JEPS[4] en direction de responsables, coordonateurs et directeurs

Il est nécessaire que des responsables de structures, de secteurs, de services et de projets enfance jeunesse soient titulaires d'une formation professionnelle au moins de niveau III (DE JEPS ou DUT[5] d'animation) voire de niveau II (DES JEPS ou diplômes universitaires).
Le DE JEPS peut être également adapté au profil de coordonateur d'un Projet local d'éducation.

Concevoir et animer des formations continues

La formation continue est un élément incontournable pour enrichir les Projets locaux d'éducation. Ainsi des modules thématiques, réunissant animateurs, personnels ATSEM et enseignants, peuvent contribuer à la construction d'une culture partagée sur les temps de pause méridienne et de restauration scolaire, dans la relation aux parents, sur la mise en œuvre des Activités pédagogiques complémentaires (APC) articulées aux temps périscolaires par exemple…

Ces démarches de professionnalisation n'excluent pas l'accueil et l'implication de bénévoles qui sera d'autant plus facile qu'une fonction de coordination sera effectivement assurée.

Territorialiser des actions de formation diplômantes et continues

Les Francas conçoivent leur offre de formation et leurs projets de formation en relation avec les organisateurs locaux afin de répondre à leurs besoins de qualification et de former, non seulement les personnes, mais aussi les équipes salariées.

REVENDIQUER ENSEMBLE

Créer une filière de formation initiale aux métiers de l'animation

Au regard des ambitions posées pour l'éducation et des fonctions exercées par les animateurs, il est aujourd'hui nécessaire de créer une filière de formation initiale visant l'accès aux métiers de l'animation et intégrant un tronc commun à tous les métiers de l'éducation pour permettre les transferts d'une professionnalité à une autre. La création de cette filière conduira à préciser les dispositions permettant, tant dans les collectivités territoriales que dans la branche de l'animation, l'accès à la formation professionnelle continue, diplômante ou non, des personnes en poste.

Développer un espace de formation pour tous les métiers de l'éducation, les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)

L'ambition de promouvoir des parcours éducatifs cohérents sera facilitée par le fait que toutes les formations aux métiers de l'éducation comporteront un tronc commun.

Les éléments fondateurs de la loi de refondation de l'école de la République et de la création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation appellent à la création d'« Écoles de l'Éducation » qui puissent former les professionnels de l'Éducation nationale et des différents personnels de l'éducation, dont les animateurs assurant des fonctions d'encadrement.

1 – Certificat de qualification professionnelle.
2 – Brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire.
3 – Diplôme d'état de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport.
4 – Diplôme d'état supérieur de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport.
5 – Diplôme universitaire de technologie.

Les **Francas** sont reconnus comme :

- Un éducateur de proximité au service de l'enfance.
- Un organisateur de loisirs collectifs éducatifs.
- Un lieu de socialisation pour tous, entre l'école et la famille.
- Un espace de formation au vivre ensemble et à la responsabilité.
- Un mouvement associatif citoyen, force de propositions.
- Un partenaire innovant des pouvoirs publics.

Une **fédération d'éducation populaire**

Les Francas, fédération nationale laïque de structures et d'activités, ont une vocation indissociablement éducative, sociale et culturelle. Ils agissent pour l'accès de tous les enfants et de tous les adolescents à des loisirs de qualité avec, pour objectif, de les faire accéder à une citoyenneté active. Ils sont rassemblés autour de valeurs – **humanisme, liberté, égalité, solidarité, laïcité, paix** – qu'ils mettent en vie chaque jour dans leur action éducative. Reconnue d'utilité publique, agréée **association de jeunesse et d'éducation populaire**, agréée **association éducative complémentaire de l'enseignement public**, la Fédération nationale des Francas agit pour la reconnaissance du caractère global de l'éducation.

Une **présence éducative sur les territoires**

Les Francas agissent au local dans les domaines suivants : **accompagnement** des politiques éducatives locales, **amélioration qualitative** des projets et des activités d'éducation dans le temps libre et les différents espaces éducatifs, **soutien** à la vie et à l'initiative associatives, **formation** et **qualification** des acteurs éducatifs (animateurs occasionnels et professionnels, élus locaux, responsables associatifs, responsables de collectivités territoriales, enseignants…).

Un **partenaire innovant des pouvoirs publics**

Les Francas sont partenaires de l'État, des collectivités territoriales et de plusieurs collectifs éducatifs.

CHIFFRES CLÉS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES **FRANCAS**

50 000 bénévoles

82 associations départementales et territoriales

1 300 organisateurs adhérents de **5 000** centres de loisirs éducatif

1,2 million d'enfants et d'adolescents accueillis chaque année

3 000 animateurs professionnels et **10 000** animateurs volontaires (BAFA et BAFD) formés par an

Association départementale des Francas

Fédération nationale des Francas
10-14, rue Tolain, 75980 Paris CEDEX 20 – Tél. : 01 44 64 21 27
www.francas.asso.fr

les francas
L'éducation en mouvement !